



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT #294-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #294

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 16 mai 2017, le conseil a adopté le projet de règlement #294-1 modifiant le règlement de lotissement #294. Les modifications sont les suivantes :
 - Dimensions minimales d'un lot à l'extérieur d'un corridor riverain est modifié par le remplacement du libellé « Multifamilial (4 à 8 logements) » par le libellé « Multifamilial (5 à 8 logements) ».
 - Dimensions minimales d'un lot à l'extérieur d'un corridor riverain est modifié par l'ajout, après la ligne « Trifamilial jumelé », d'une ligne avec des normes afférentes pour le « Multifamilial (4 logements) ».
 - Dimensions minimales d'un lot à l'intérieur d'un corridor riverain est modifié par le remplacement du libellé « Multifamilial (4 à 8 logements) » par le libellé « Multifamilial (5 à 8 logements) ».
 - Dimensions minimales d'un lot à l'intérieur d'un corridor riverain est modifié par l'ajout, après la ligne « Trifamilial jumelé », d'une ligne avec des normes afférentes pour le « Multifamilial (4 logements) ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 juin 2017 à 19h45, à l'hôtel de ville de Hemmingford, situé au 505 rue Frontière. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro #294-1 et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement numéro #294-1 et son résumé peuvent être consultés à l'hôtel de ville du Village de Hemmingford, au 505 rue Frontière, local 5, durant les heures normales de bureau.

Donné, ce 19^e jour de mai 2017


Amélie Latendresse

Directrice générale et secrétaire-trésorière